

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

LOUISE MICHEL

☎ 0169487215



# Projet Pédagogique 2010/2011



Mairie de Crosne  
35 avenue Jean Jaurès  
9150 Crosne  
☎ 0169496400

## PREAMBULE

---

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs maternel.

Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité.

C'est un document de travail, et à ce titre un outil de référence pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur l'accueil de loisirs.

Tout animateur embauché sur l'accueil de loisirs devra en prendre connaissance, et marquer son adhésion.

Les locaux de l'accueil de loisirs Louise Michel situés sur le haut de Crosne sont ouverts toute l'année (accueils périscolaires, pause méridienne, mercredi, vacances scolaires petites et été).

Les enfants y sont accueillis dès qu'ils sont inscrits à l'école.

**Ce projet définit la volonté municipale dans l'épanouissement culturel, artistique et personnel des enfants qui sont accueillis au sein de ses structures de loisirs.**

## LA COMMUNE

L'accueil de loisirs maternel Louise MICHEL se situe sur la commune de Crosne, dans le département de l'Essonne (91)

Crosne est une petite commune de 248 hectares, implantée à 18 km de Paris, dans la banlieue Sud- Est de Paris.

Elle fait partie de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres regroupant 6 communes Boussy st Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay sous Sénart, Quincy sous Sénart.

Crosne compte 9034 habitants dont 28 % sont âgés de moins de 20 ans.

La commune se compose en majeure partie de quartiers pavillonnaires et de petites résidences.

L'implantation géographique de la commune se caractérise par un quartier du haut et un quartier du bas. Les infrastructures de la ville y sont réparties équitablement.

Deux groupes scolaires, comprenant chacun une école primaire et une école maternelle, sont situés de part et d'autre de la commune : un groupe sur le haut de Crosne, l'autre sur le bas de Crosne.

L'accueil de loisirs maternel Louise Michel, est implanté sur le haut de la commune.

Une forêt est accessible sur le haut de Crosne.



## LA STRUCTURE

---



**Accueil de Loisirs Maternel « Louise Michel »**  
**La Plaine haute**  
**Avenue François Mitterrand**  
**91560 Crosne**



**01 69 48 72 15**

L'accueil de loisirs maternel dispose de ses propres locaux.  
 Le bâtiment répond aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur (inspection régulière par une commission de sécurité extérieure).

La structure sert également le matin et le soir pour les accueils périscolaires et les temps de restauration scolaire pour les enfants de l'école maternelle G. Sand et de l'école primaire Joliot Curie

### Le public

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont issus des 2 écoles maternelles de la ville, l'une située sur le bas de Crosne, l'autre est adjacente au centre de loisirs Louise Michel.

Les enfants accueillis sont âgés de 3 à 6 ans.

La capacité d'accueil de l'accueil de loisirs est de 75 enfants.

Nous y recevons une moyenne de 64 enfants pendant les mercredis et les vacances scolaires.

### Les équipes

- **L'équipe pédagogique**

Elle se compose d'un directeur, d'un adjoint et de neuf animateurs.

Le personnel est permanent, titulaire ou stagiaire de la fonction publique, ou vacataire.

Nous accueillons également des stagiaires BAFA sur les petites vacances

- **L'équipe technique**

Le personnel de service est présent dans le réfectoire au moment des repas et du goûter.

Il assure la mise en place du couvert, le service et l'entretien des locaux, réceptionne les repas.

Le personnel est permanent, titulaire ou stagiaire de la fonction publique.

## LES FINALITES EDUCATIVES DE LA MUNICIPALITE

---

L'accueil de loisirs est une structure municipale.

Les finalités éducatives de la municipalité, définies dans un projet éducatif, s'orientent autour de 3 grands axes :

### Des valeurs humaines :

- ✦ Apprentissage de la démocratie
- ✦ Développement de la citoyenneté
- ✦ Développement de l'esprit de solidarité

### Des valeurs éducatives :

- ✦ Proposer des loisirs éducatifs
- ✦ Satisfaire à la curiosité
- ✦ Adapter ses programmes au développement et aux rythmes des enfants
- ✦ Permettre l'accès aux loisirs à tous les petits Crosnois
- ✦ S'ouvrir au monde extérieur

### Des valeurs sociales :

- ✦ Développer le partenariat entre tous les acteurs des loisirs
- ✦ Favoriser les échanges avec les familles
- ✦ Favoriser la diffusion de l'information



## LES OBJECTIFS

---

### Nos objectifs

- ▣ Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, avec une attention particulière pour l'enfant qui fréquente la structure les première fois.
- ▣ Amener chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, prendre en compte l'individualité de chacun au sein du groupe.
- ▣ Favoriser la socialisation avec un apprentissage de la vie en collectivité (règles de vie, activités collectives...) du respect : respect de soi, d'autrui, des lieux.
- ▣ Accompagner l'enfant vers l'autonomie et la responsabilisation.
- ▣ Permettre à l'enfant de développer ses sens, son imaginaire, sa créativité.
- ▣ Favoriser l'expression, la communication et les échanges au sein de la collectivité.
- ▣ Développer une cohérence et un travail de partenariat avec le centre de loisirs primaire, les associations Crosnoises, et les structures municipales telles que bibliothèque, ludothèque.
- ▣ Favoriser les rencontres Intergénérationnelles avec le Vieux Château et les anciens de l'association Culture et Loisirs.
- ▣ Permettre aux enfants de découvrir de nouveaux horizons et vivre la collectivité dans un nouveau cadre.
- ▣ Favoriser les relations, la communication avec les familles, développer la diffusion de l'information.

### Sécurité physique et affective de l'enfant

Nous accueillons des jeunes enfants peu familiarisés à la vie en collectivité, voire pas du tout.

Ayons à l'esprit que la séparation avec la famille peut être source d'angoisse non seulement pour l'enfant mais également pour ses parents.

L'enfant ne doit pas se sentir abandonné par ses parents. Le climat chaleureux de l'accueil permettra aux parents de se sentir à l'aise et donc de renvoyer à leur enfant une image positive du centre, ce qui facilitera la séparation.

La présentation de la structure, du personnel et des règles inhérentes à la vie du centre seront des facteurs déterminants pour une bonne intégration de l'enfant.

Il est important qu'ils puissent rapidement créer ses repères : dans le temps, dans l'espace.

L'accueil de loisirs n'est pas un lieu de performances en termes d'acquisition, mais il doit répondre aux besoins affectifs de l'enfant qui doit s'y sentir en sécurité.

### L'autonomie

L'enfant arrive dans un nouvel univers, avec de nouvelles règles, il a besoin d'être sécurisé, rassuré.

Un enfant qui ne se sent pas en sécurité peut avoir deux réactions : s'isoler ou agresser.

Si la séparation est bien vécue, elle va représenter pour l'enfant l'occasion de grandir, d'acquérir son autonomie.

Le rôle de l'équipe d'encadrement est d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre rassurant où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.

Insistons sur une progression **lente** : il ne s'agit pas de plonger l'enfant brutalement dans le "grand bain de l'autonomie" source d'insécurité tant physique qu'affective, mais bien de l'accompagner.

### Prendre en compte l'individualité de l'enfant au sein du groupe

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sente pas noyé, où il puisse avoir de véritables échanges avec l'adulte.

Pour cela l'enfant doit évoluer dans un climat chaleureux assuré par un accueil de qualité.

Chaque enfant doit être traité comme un individu unique à part entière.

La disponibilité de chacun est indispensable que ce soit auprès des enfants ou des parents.

### Respecter le rythme de l'enfant

L'équipe d'animation proposera des activités adaptées à l'âge des enfants. Afin de respecter au mieux le rythme de vie de l'enfant, et en particulier celui des plus jeunes.

Les tranches d'âges seront bien distinctes, les enfants seront répartis par groupe 3,4, ou 5 ans

Le décalage de maturité pourrait gêner la réussite de certaines activités.

Les animateurs doivent être capable de faire preuve d'attention vis à vis des enfants. Les groupes ne seront pas figés. Chaque enfant doit pouvoir s'épanouir au sein de la collectivité.

### Le repos

Chaque enfant a un rythme qui lui est spécifique. En aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ces rythmes.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cette période de la vie. Il ne s'agit pas d'une perte de temps ni d'une punition. Il ne devra pas être vécu comme une contrainte.

### Les activités

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

L'activité est source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées. On ne cherchera pas à faire du « rendement à l'activité », le but étant avant tout que chaque enfant passe du bon temps, il doit pouvoir participer à des jeux sportifs ou réaliser des activités manuelles mais aussi avoir des moments pour lui car c'est également dans ces moments qu'il peut par ses propres jeux développer les capacités à s'intégrer au sein du groupe. Un enfant peut vouloir rester seul sans avoir envie d'être sollicité, à nous de respecter ses moments. La vie en collectivité reste fatigante et contraignante.

Une large place sera réservée à la découverte de nouvelles activités.

Des projets d'activités spécifiques, adaptés aux différentes tranches d'âges seront mis en place par les animateurs, laissant une large place à l'imaginaire.

L'imaginaire est un moteur important du développement du jeune enfant



### Relations avec les familles

Un accueil chaleureux et convivial permettra aux parents de se familiariser avec l'équipe d'animation, et d'établir des relations de confiance entre les familles et l'accueil de loisirs.

Chaque membre de l'équipe doit aller au devant des parents pour accueillir l'enfant.

Un bonjour de loin ne suffit pas.

C'est au personnel de l'équipe de se rendre au devant des parents et non le contraire.

### **La communication**

Les plannings du mois seront affichés, ainsi que des informations spécifiques.

De plus, chaque animateur sera à même de donner les informations importantes concernant le vécu de la journée des enfants.

Les thèmes développés et les projets d'animation seront déterminés par les équipes d'animation au cours des réunions de travail programmées chaque mardi matin.

### **Les rencontres intergénérationnelles**

Nous avons développé depuis quelques années des relations avec l'équipe du Vieux Château (maison de retraite de la commune) et de l'association Culture et loisirs (association qui gère les loisirs des retraités Crosnois)

Nous organisons des réunions festives, conviviales qui permettent à chacun de se découvrir, d'apprendre à vivre ensemble, de créer de la solidarité et du lien social entre les générations.



## LES MOYENS

---

### Moyens humains :

L'équipe en place assure l'accueil de loisirs, les accueils péri scolaires et la restauration scolaire primaire, assurant ainsi la cohésion du groupe.

L'équipe se compose :

<b>L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DU MERCREDI</b>	
<b>DIRECTION</b>	
<b>ROSE François</b> <b>HERBET Bruno</b>	<b>BEATEP, BAFA + AFPS</b> <b>BAFA, BAFD + AFPS</b>
<b>ANIMATION</b>	
<b>ALVES Liliana</b> <b>AUGEREAU Ophélie</b> <b>PIRES DA COSTA Sandy</b> <b>BELKHITER Nassim</b> <b>DEMONTFAUCON Virginie</b> <b>DA SILVA Céline</b> <b>TISSIER Alice</b> <b>MARIGNAN Alyson (V)</b> <b>MASSON Alan (V)</b>	<b>BAFA + AFPS</b>

Des animateurs vacataires (V) renforcent l'équipe, si nécessaire, notamment durant les périodes de vacances scolaires, où les effectifs sont plus importants, et permet de répondre aux normes d'encadrement définies par notre ministère de tutelle (le ministère de la Cohésion Sociale).

Normes qui sont :

- 1 animateur pour 8 enfants

Nous travaillons ponctuellement avec les animateurs du service jeunesse, ludothèque et sportif, dans le cadre de projets spécifiques.

## **Les moyens matériels :**

### **Le matériel :**

Nous disposons d'une régie de matériel fongible ainsi que des jeux de société et jeux extérieurs. Ce matériel est renouvelé régulièrement en fonction des besoins, mais aussi des projets d'animation mis en place par les animateurs.

### **Les locaux :**

- ✦ 3 salles d'activités (1 par groupe)
- ✦ 1 hall
- ✦ 2 réserves
- ✦ des sanitaires
- ✦ 1 bureau de direction
- ✦ 1 cour primaire / 1 cour maternelle
- ✦ le restaurant scolaire
- ✦ 1 dortoir (dans l'école maternelle)
- ✦ 1 salle polyvalente (dans l'école maternelle)

## **Les moyens financiers :**

Un budget de fonctionnement est alloué chaque année par la municipalité.

Il est voté annuellement par le conseil municipal.

Il est calculé d'après un budget prévisionnel, établi selon les besoins estimés pour les projets d'animation.

Il est réparti en différents chapitres (matériel, alimentation, prestations de services, documentation, pharmacie, investissement, transport, fêtes et cérémonies)

## **Les partenaires potentiels sur la commune :**

- ✦ Les familles
- ✦ Le centre de loisirs primaire
- ✦ Le service jeunesse et sports
- ✦ La crèche
- ✦ La bibliothèque
- ✦ La ludothèque
- ✦ Le service culturel
- ✦ Les services techniques
- ✦ L'espace Fallet (salle de spectacle)
- ✦ Le parc Anatole
- ✦ Le gymnase
- ✦ Le dojo
- ✦ Les associations municipales
- ✦ Le Vieux Château (Maison de retraite)



## LE FONCTIONNEMENT

### Les horaires de l'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h à 19h.

Pour répondre aux besoins des familles, la municipalité a mis en place un accueil de 7h à 9h et de 16h30 à 19h, assuré par les animateurs l'accueil de loisirs.

Les horaires de travail de l'équipe : 10 heures de travail :

La directeur est présent de 8h30 à 18h30.

Les animateurs sont présents de 7h à 17h, 8h à 18h ou de 9h à 19h selon un planning déterminé.

### Les inscriptions :

#### La fiche de renseignements :

Un dossier est à retirer et à compléter par le responsable légal de l'enfant, accompagné de l'avis ou des avis d'imposition ou de non imposition au service des affaires scolaires, permettant le calcul du quotient familial appliqué pour toutes les activités municipales (cantine, accueils périscolaires ou accueil de loisirs).

La fiche de renseignements, ainsi qu'une attestation d'assurance et un certificat médical sont transmis à la direction de l'accueil de loisirs.

#### *- Les mercredis*

Pour les mercredis, il n'y a pas de préinscription.

Les enfants doivent être amenés et repris à l'intérieur des locaux. Ils sont confiés à l'équipe d'animation par un des parents ou une tierce personne munie d'une autorisation parentale.

L'animateur inscrit l'enfant sur un listing dès son arrivée, puis il badge, à l'aide d'une carte magnétique, aux bornes prévues à cet effet.

#### *- Les vacances*

Un système de préinscription est mis en place, à chaque période de vacances scolaires.

Un bulletin d'inscription est distribué par le biais de l'école durant les semaines qui précèdent. Ce bulletin, à retourner l'accueil de loisirs, nous permet de connaître les effectifs et facilite l'organisation des sessions (recrutement, planning d'activités, commande des repas...)

### Les repas :

Les repas sont livrés, quotidiennement, par le prestataire de service SOGERES.

Les menus sont établis par une commission où siègent : des élus, des parents, des représentants du prestataire, la responsable du service restauration, un représentant de l'accueil de loisirs.



## COMMENT SE DERoule UNE JOURNEE TYPE ?

Les enfants sont répartis en 3 groupes d'âges: 3, 4 ou 5 ans.

### 7h / 9h00 - Accueil -

Les animateurs ouvrent le centre à 7 h et mettent en place un accueil.

Les enfants sont inscrits sur le listing.

Les enfants sont répartis dans les locaux, les animateurs leur proposent une palette de petites activités calmes, ne nécessitant pas l'utilisation de gros matériel.

Les enfants peuvent au choix participer aux activités ou rejoindre les différents coins aménagés (lecture, dînette...)

Une collation est proposée aux enfants qui le souhaitent.

### Important :

**Une attention particulière sera portée à ce moment de la journée.**

**Il doit être convivial et rassurant autant pour les parents, que pour les enfants accueillis.**

**Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.**

### 9h/9h15

Rangement de l'accueil et rassemblement pour l'appel.

### 9h15/9h50

Les enfants sous la surveillance des animateurs, se détendent librement dans la cour si le temps le permet. Le hall de l'école maternelle est à disposition en cas de mauvais temps.

**(Les enfants ne seront jamais seuls dans la cour, tenir compte des normes en vigueur  
1 animateur pour 8 enfants)**

### 10h00/11h30

Temps d'activités

Les enfants sont pris en charge par leurs animateurs référents, pour participer aux activités prévues.

### 11h30/12h00

Rangement des activités, puis détente dans la cour en fonction du temps.

### 12h00/13h00

Les animateurs accompagnent les enfants aux toilettes et vérifient qu'ils se sont lavé les mains.

Puis ils se rendent au réfectoire pour le repas.

Les animateurs mangent avec les enfants, et veillent au bon déroulement du repas.

**(Le temps de repas est un temps d'animation, où l'animateur n'est pas spectateur...)**

**13h00/16h00***Pour les plus grands*

Temps calme dans le hall de l'école maternelle jusqu'à 14h : relaxation, écoute musicale ou histoire leurs seront proposées, les enfants qui le souhaitent pourront aller au dortoir.

*Pour les petits et les moyens*

## Sieste au dortoir

Un réveil échelonné permettra à l'enfant de ne pas vivre la sieste comme une contrainte, mais comme un moment nécessaire à son développement.

(Durant ce temps les animateurs accompagnent les enfants au dortoir, puis, un par un, peuvent prendre une pause de façon équitable et qui ne s'éternise pas (20 minutes maximum). C'est un temps où l'on peut également préparer des activités.

**14h00/16h00**

Activités pour les plus grands

**16h00/16h30**

Goûter

**16h30/19h00 - Accueil-**

Jeux libres dans la cour (tenir compte des conditions météorologiques)  
Temps d'accueil (les recommandations sont les mêmes que pour le matin)

**Un accueil cadré et animé est le reflet d'un travail de qualité.**

La salle d'accueil sera rangée avant de partir, avec les enfants.  
Les animateurs peaufineront, la salle doit être impeccable pour l'accueil du matin

**Le déroulement d'une journée n'est pas figé.  
Les horaires peuvent être modifiés en fonction du planning (sortie..) des effectifs, de la météo ...**



## NOTRE DEMARCHE

---

Des thèmes sont mis en place les mercredis et à chaque période de vacances pour favoriser la connaissance du monde qui nous entoure, aiguïser la curiosité des enfants, leur donner accès à des lieux différents.

Il n'est pas rare que "les premières fois" se passent avec l'accueil de loisirs : 1ère sortie à la piscine, à la patinoire, au cinéma, 1ère visite d'un musée.

Nous avons adopté un fonctionnement par groupe afin de respecter le développement psychomoteur et le rythme des enfants :

### Les Groupes

<b>Les groupes</b>	Groupe des petits ou « P'tits Zouzous »	Groupe des moyens ou « Mini-Moy's »	Groupe des grands ou « Rastatouilles »
<b>Tranches d'âges</b>	3 ans	4 ans	5 ans
<b>Effectif moyen</b>	27	18	22
<b>Animateurs</b>	Liliana Nassim Alice Virginie	Sandy Céline Alyson	Ophélie Alan Bruno

Les animateurs mettront en place des projets d'animation spécifiques à leur groupe, des projets répondant aux besoins et aux capacités des enfants du groupe.

Cette démarche permet dans un premier temps de connaître les enfants, pour les plus petits de les sécuriser, de leur apprendre la collectivité à leur rythme (certains sortent du « cocon familial ») et d'adapter les activités à chacune des tranches d'âges.

Des projets d'animation différents seront mis en place entre chaque période de vacances.

Les thèmes développés permettront aux enfants de s'évader, de traverser des univers fantastiques ou magiques, de découvrir le monde.

Un thème commun à tout le centre sera développé et décliné en activités spécifiques, adaptées à chaque tranche d'âges. Un grand jeu, par mois, sera proposé pour tous sur le thème.

Ce grand jeu sera préparé par les animateurs d'un groupe, groupe différent à chaque fois.

Les journées seront rythmées par des temps d'activités, de repas et des temps de pause.

Les activités manuelles, sportives se dérouleront le matin.

Les après midi seront consacrées au repos : sieste ou repos au dortoir pour les 3 et 4 ans, temps calme sur des tapis pour les 5 ans puis activité d'une heure environ.

## L'ACTIVITE

---

Les animateurs seront vigilants quant au respect du rythme de l'enfant en adaptant les activités à leur niveau de fatigue.

Les activités proposées seront adaptées à l'âge des enfants et devront être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants

Elles viseront à stimuler la créativité individuelle et collective, la découverte, l'initiative, la curiosité de l'enfant.

### Le Projet d'Activité

**Il concerne une activité en particulier.**

Les bonnes questions à se poser avant de mettre en place une activité :

- ✦ La finalité de l'activité (pourquoi je fais cette activité ?)
- ✦ L'intérêt pour les enfants (avant de commencer, est-ce intéressant pour eux de participer à ce projet ?)
- ✦ Le nom de l'activité (trouver un nom sympa plutôt que "pâte a sel" ou "perles").
- ✦ Le nombre d'enfants concernés (le projet sera différent selon le nombre).
- ✦ L'adaptation à l'âge des enfants (prendre en compte leurs besoins, leurs envies selon leurs possibilités).
- ✦ Le lieu (dedans, dehors)
- ✦ La durée (15 minutes, 1 heure, 1 journée, etc. ?).
- ✦ L'installation (sa durée et le lieu de cette préparation, de cette mise en place).
- ✦ La sensibilisation (elle n'est pas obligatoire mais elle permet aux enfants de se mettre dans l'ambiance, donc de réaliser une activité qui les motivera plus)
- ✦ Le matériel nécessaire (ballons, ciseaux, peinture...).
- ✦ Prévoir le déroulement et le contenu de l'activité.
- ✦ Respecter le rythme des enfants (en fonction de l'âge, de la fatigue, etc.).
- ✦ Prévoir le temps de rangement (l'activité se termine après le rangement).
- ✦ Prévoir un déroulement en sécurité (trouver un endroit sûr, prévoir une trousse de secours, prévoir des temps de repos, etc.).
- ✦ Nombre d'animateur

### L'activité manuelle

Une activité manuelle se prépare en amont, l'animateur doit préparer son matériel et l'espace nécessaire, dans la mesure du possible : présenter un modèle aux enfants.

L'animateur fait participer les enfants au rangement.

Le rangement fait partie intégrante de l'activité.

L'animateur saura susciter l'intérêt du plus grand nombre, en éveillant la curiosité et en provoquant l'envie de faire, de jouer.

Durant l'activité, l'animateur devra observer les enfants, être à l'écoute, faire avec eux sans faire à leur place, soutenir la motivation, évaluer.

## Le jeu

Le jeu est très important pour le développement de l'enfant. Le jeu permet à l'enfant de se construire, comprendre et d'appivoiser le monde afin de pouvoir s'y intégrer.

Le jeu permet à l'enfant de :

- ✦ Travailler et de découvrir par le plaisir.
- ✦ Découvrir et s'ouvrir au monde et aux autres.
- ✦ Apprendre à agir pour transformer le monde et son environnement.
- ✦ Apprendre à gérer et dépasser les tensions liées à la socialisation et à ses frustrations. En jouant l'enfant apprend à mieux comprendre.
- ✦ Le jeu permet à l'enfant de se socialiser.
- ✦ Apprendre les rôles et fonctions sociales.
- ✦ Développer une culture familiale et sociale de référence pour régler ses problèmes d'adulte.
- ✦ Se projeter dans l'avenir et dans son devenir de futur adulte.
- ✦ Inventer, créer, transformer son environnement.
- ✦ Travailler la concentration.
- ✦ Organiser sa pensée et son intelligence

Il existe toute sorte de jeux, tous sont bons pour le développement de l'enfant. Chaque jeu permet à l'enfant de travailler et de mettre en œuvre des compétences différentes.

Plus les jeux sont variés plus ils sont profitables à l'enfant.

### **Les jeux d'imitation**

Jeux où les enfants jouent un personnage, une situation, qu'ils inventent en jouant. Ces jeux sont importants chez le jeune enfant, car ils lui permettent de reproduire des situations qu'il a vécues, de s'identifier à une personne, de libérer certaines pulsions, comme l'agressivité, de développer son imaginaire et sa créativité, car dans le jeu tout est permis.

### **Les jeux de société, collectifs**

On apprend à respecter des règles, les autres, on se confronte, on gagne, on perd

### **Les temps informels**

Une journée d'accueil de loisirs est entrecoupée de temps d'activités, de temps calmes et de temps dits « informels » et ces différents temps rythment la journée de l'enfant.

Les temps informels permettent à l'enfant de jouer individuellement, de jouer avec ses camarades, de ne rien faire, de rêver, de se reposer.

L'animateur accompagne l'enfant, il observe. Il peut proposer, sans imposer : une activité, un jeu. C'est un temps de travail pour l'animateur, et non pas un temps de pause.

## LA MALTRAITANCE

---

Un sujet sensible que nous abordons régulièrement dans l'équipe et qui nous paraît important à inclure dans notre projet : « la maltraitance »

Les accueils de loisirs peuvent être les témoins de maltraitance ou en être le théâtre. La plus grande vigilance est demandée à l'ensemble de l'équipe.

**En cas de suspicion de maltraitance sur un enfant** toute l'équipe doit se mobiliser.

- ✦ L'adulte qui recueille les confidences d'un enfant doit rester calme, ne pas chercher à "faire parler l'enfant" ce qui peut avoir pour effet de "bloquer" l'enfant. Il faut laisser les choses venir et continuer la discussion sans y apporter une émotion particulière.
- ✦ Les soupçons peuvent également faire suite à l'observation de traces suspectes sur le corps de l'enfant.
- ✦ L'adulte doit ensuite immédiatement noter par écrit l'ensemble de ce qu'il a entendu, sans interpréter, en utilisant les mots de l'enfant même s'ils sont "crus" ou vulgaires. Il ne faut pas attendre.
- ✦ Il faut ensuite rapidement en parler avec le directeur du centre de loisirs.
- ✦ Il ne faut en aucun cas rester isolé et vouloir régler le problème seul.
- ✦ Le directeur jugera de la nécessité d'en parler en équipe d'animation. Il avertira le responsable du service.
- ✦ Le responsable du service, après avis de l'équipe et de professionnels jugera de la nécessité d'informer les services sociaux et/ou le médecin de PMI. Avant cela, il peut demander des avis complémentaires auprès des enseignants de l'école de l'enfant.
- ✦ En cas de signalement, la suite de la procédure sera orchestrée par le médecin de P.M.I., l'équipe apportera éventuellement son témoignage.
- ✦ En cas d'extrême urgence et en présence de faits avérés, le recours aux administrations compétentes pourra être envisagé (police, gendarmerie, tribunal)

**En cas de suspicion vis à vis d'un membre de l'équipe d'animation**

- ✦ Le témoin doit noter par écrit les faits, propos, agissements de la personne soupçonnée ou prise en « flagrant délit ».
- ✦ Il doit informer discrètement et rapidement le directeur de l'Accueil de Loisirs.
- ✦ Dans le cas où les soupçons se portent sur le directeur lui-même, le témoin en informera le responsable du service.
- ✦ Une procédure interne sera menée par les responsables de service, qui jugeront de la nécessité d'informer les services compétents ainsi que des éventuelles sanctions disciplinaires.

**Il est du devoir et de la responsabilité de tout citoyen de signaler des faits ou soupçons relatifs à la maltraitance des enfants.**

**Rappel du n° d'urgence de l'enfance maltraitée :**

**Le 119**

## LES RÔLES DE CHACUN

---

### L'EQUIPE DE DIRECTION

- ✦ Elle élabore le projet pédagogique et est le garant de sa mise en œuvre.
- ✦ Elle est responsable de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- ✦ Elle est gestionnaire du centre.
- ✦ Elle respecte, et fait respecter la législation en vigueur.
- ✦ Elle a un rôle formateur auprès de son équipe.
- ✦ Elle assure le suivi des stagiaires BAFA et valide les stages.
- ✦ Elle est à l'écoute des animateurs, des enfants, des parents.
- ✦ Elle veille à la sécurité des enfants et des adultes.
- ✦ Elle dynamise l'équipe.
- ✦ Elle est responsable de la structure.
- ✦ Elle dialogue avec les familles.
- ✦ Elle gère les conflits.
- ✦ Elle a un devoir de réserve et de discrétion.
- ✦ Elle a un pouvoir décisionnaire, en cas de problème c'est elle qui tranche.

### L'ANIMATEUR

C'est un Co-éducateur et comme tel :

- ✦ Il prend connaissance du projet pédagogique du centre et en assure son application (le projet pédagogique sert de support au projet d'activité, il pose les bases d'un travail collectif)
- ✦ **Il respecte la législation** : nul n'est censé ignorer la loi, **la responsabilité civile et pénale de l'animateur est engagée.**
- ✦ Il dispose de son libre arbitre
- ✦ Il est responsable de **la sécurité** physique, morale et affective des enfants
- ✦ Il est à l'écoute, il organise la vie collective (moments formels, et informels), en tenant compte des différentes personnalités qui composent le groupe.
- ✦ Il est dynamique, disponible
- ✦ Il est ponctuel
- ✦ Il accompagne l'enfant, le rassure, le sécurise
- ✦ Il veille au respect du matériel, et des locaux.
- ✦ Il élabore des projets d'activités adaptés à son public.
- ✦ Il rend compte de ses actes auprès des enfants, des parents, de sa hiérarchie.
- ✦ Il est référent d'un groupe. En tant que tel il sert de modèle aux enfants et devra avoir un comportement en adéquation avec cette responsabilité (vocabulaire, respect du milieu, des gens, gestion des conflits)
- ✦ Il veille au respect du rythme biologique de l'enfant
- ✦ Il a l'esprit d'équipe, il communique avec ses collègues, fait circuler l'information
- ✦ Il travaille en cohérence avec les autres membres de l'équipe
- ✦ Il a plusieurs cordes à son arc... et sait faire face en toutes circonstances (effectif enfants, météorologique...)
- ✦ Il est polyvalent (il peut être amené à renforcer un groupe, autre que le sien)
- ✦ Il a un devoir de réserve et de discrétion

## L'EVALUATION

---

Des réunions d'évaluation des projets auront lieu chaque fin de trimestre.

Elles permettront à chacun de s'exprimer, d'échanger, de partager ses expériences, de mieux se connaître et se faire reconnaître.

Elles permettront à tout un chacun d'exprimer les difficultés qu'il ou elle pourrait rencontrer, de trouver ensemble des solutions et d'être soutenu par l'équipe.

Elles permettront d'améliorer le fonctionnement, et ainsi faire évoluer notre projet.

Les bilans permettront à chacun :

- ✦ De faire le point sur son vécu sur le centre de loisirs durant cette période
- ✦ De faire des propositions constructives
- ✦ De faire évoluer le projet

Un projet n'est jamais figé. Des bilans réguliers permettront de réajuster nos actions pour répondre, au plus juste, aux besoins des enfants.

Des réunions de régulation pourront, également, être mises en place, à la demande de chacun des membres de l'équipe, si nécessaire.

## LA SECURITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les animateurs ont été sensibilisés au protocole de « l'alerte incendie » dès leur premier jour de travail effectif.

En cas de maladie survenant pendant la journée, les parents ou responsables légaux sont contactés et assurent la prise en charge de l'enfant malade. À cet égard, il est recommandé pour les parents de donner plusieurs numéros de téléphone.

En cas de blessures bénignes (égratignures, écorchures, coup...), l'assistant sanitaire ou le directeur apporte les soins nécessaires à l'enfant en tenant compte des observations médicales et parentales et les notifieront sur le cahier d'infirmerie.

Ce cahier peut être mis à disposition des parents, qui dans tous les cas seront informés le soir, de l'état de la blessure et des soins apportés.

En cas de doute, d'urgence médicale ou d'accident, les pompiers et/ou SAMU seront appelés et les parents prévenus. Si l'enfant doit être hospitalisé, il sera dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. Les frais occasionnés par le traitement sont à la charge des familles dans la limite de la prise en charge de la Sécurité sociale et de la Mutuelle.

### RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE

- SAMU :	<b>15</b>
- POMPIERS :	<b>18</b>
- POLICE :	<b>17</b>
- GENDARMERIE :	<b>01 69 03 52 80</b>
- SECOURS A PARTIR D'UN PORTABLE :	<b>112</b>
- CENTRE ANTI POISON :	<b>01 40 37 04 04</b>
- ENFANCE EN DANGER	<b>119</b>

### LES SOINS AUX ENFANTS

#### En cas de blessure bénigne :

1. Se laver les mains
2. Mettre des gants
3. Désinfecter la blessure
4. Protéger avec un pansement
5. Noter l'intervention dans le cahier d'infirmerie (important, permet le suivi en cas de complication)
6. Le signaler aux parents le soir

#### En cas de saignement de nez :

1. Asseoir l'enfant
2. Faire un point de compression (appuyer fortement à la racine du nez) la tête penchée en avant
3. Mettre l'enfant au repos
4. Si le saignement est important, prévenir le **SAMU 15**
5. Prévenir les parents
6. Noter dans le cahier d'infirmerie

## Les sorties

Lors des sorties :

- ✦ Laisser la liste des enfants qui sortent, au bureau du directeur, indiquer la destination et les horaires.
- ✦ Emmener les fiches de renseignements des enfants.
- ✦ Prendre une trousse à pharmacie (dont on a vérifié le contenu).
- ✦ Compter régulièrement les enfants.

## Transport

Lors des déplacements en car

- ✦ Désigner un responsable de la sortie (le responsable donnera les directives au chauffeur).
- ✦ Comptera les enfants et les animateurs... avant le démarrage du car.
- ✦ Se munira de la liste et des fiches des enfants, des bons nécessaires au règlement de la sortie
- ✦ Assurera les démarches auprès du prestataire.
- ✦ S'assurera d'une répartition rationnelle des animateurs dans le car : important en cas d'évacuation d'urgence.

## Déplacements à pied

- ✦ Eviter les déplacements en grand groupe (16 enfants maximum)
- ✦ Rester groupé
- ✦ Les animateurs encadrent le groupe (1 animateur devant, 1 derrière)
- ✦ Pour traverser, les animateurs se placent au milieu de la chaussée, les enfants passent entre les animateurs

## Baignade

Les baignades sont autorisées **uniquement** dans les piscines et baignades aménagées et surveillées (base de loisirs, piscine) :

L'animateur doit :

- ✦ Signaler la présence du groupe au responsable de bassin.
- ✦ Se conformer aux consignes de ce dernier.
- ✦ Respecter les signaux de sécurité en vigueur (drapeaux : vert baignade autorisée, rouge baignade interdite.)
- ✦ Respecter les normes d'encadrement en vigueur (**1 animateur pour 5 enfants dans l'eau en dessous de 6 ans**)

L'existence d'un service de surveillance local ne décharge ni le directeur, ni les animateurs de leurs responsabilités (responsabilités civile et pénale)

### **IMPORTANT**

**La baignade est un temps d'activité à part entière. L'animateur n'est pas spectateur, et en aucun cas l'animateur n'est autorisé à sortir de l'eau, tant qu'un enfant reste dans l'eau.**

**Des accidents se produisent chaque année,  
Une vigilance accrue sera de mise sur ces temps.**

**Toute activité baignade** doit être encadrée par un animateur diplômé (SB, BNSSA, BEESAN, BEES natation, MNS)

**Tout manquement aux règles de sécurité, sera considéré comme une faute grave et pourra être un motif de prise de sanctions immédiates.**

**On ne transige pas avec la sécurité des enfants**

En matière de sécurité on doit se référer à la législation en vigueur, et également faire preuve de bon sens

Les salles seront rangées **après chaque activité**, le matériel remis à sa place.

- ▶ Ne pas laisser d'objets dangereux (ciseaux, cutter...)
- ▶ De produits nocifs à la portée des enfants

### **Recommandation aux animateurs**

**La sécurité** est une notion essentielle que chacun doit avoir à l'esprit, à chaque moment de la journée (pendant les activités, les sorties, les temps informels, les repas...)

## LES REGLES DE VIE DE L'ANIMATEUR

---

### **Les pauses (20 minutes maxi dans la journée hors temps d'activité)**

Les pauses sont autorisées dans la mesure :

- où elles ne mettent pas en cause la sécurité des enfants (s'assurer que ses collègues prennent le relais)
- où elles ne s'éternisent pas.
- où elles sont prises individuellement
- où elles sont réparties équitablement entre animateur (un animateur qui ne fume pas, à droit lui aussi à une pause...)

### **Le téléphone :**

Les téléphones portables seront éteints sur le temps de travail.  
Des temps de pause sont aménageables.

### **Le langage, tenue, comportement :**

Le langage doit être adapté aux enfants. La tenue doit être correcte.  
Toute suspicion d'état non-conforme sur son lieu de travail (alcool, drogue) sera immédiatement sanctionnée.

### **Les retards**

Les retards ne sont pas acceptés.  
Si un membre de l'équipe est susceptible d'arriver en retard, il doit impérativement prévenir la direction.  
Tous retards abusifs seront sanctionnés.

### **Les absences**

Toute absence non prévue doit être signalée au directeur, le jour même.  
En cas de maladie, un certificat médical sera adressé dans les 48h au service du personnel.

L'équipe de direction et les animateurs de l'accueil Louise Michel ont réalisés ce projet pédagogique. Par conséquent, ils s'engagent à l'appliquer, à réaliser les objectifs et à transmettre les valeurs aux enfants.

Nom, prénom et signature de l'équipe :

Rose François	
Herbet Bruno	
Augereau Ophélie	
Alves Liliana	
Demontfaucon Virginie	
Belkhiter Nassim	
Da Silva Céline	
Tissier Alice	
Pires Da Costa Sandy	
Masson Alan	
Marignan Trouvé Alison	